



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 45  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 12

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Océane GODARD	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
		Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICHl pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE****Elus – Etat des indemnités perçues au titre de leurs différents mandats en qualité d'élus municipaux**

Depuis la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, l'article L2123-24-1-1 du CGCT prévoit que les communes doivent établir « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

Les indemnités visées par cette obligation comprennent celles perçues par les membres du conseil municipal en qualité de membre du conseil, et le cas échéant, au titre de leurs divers mandats exercés en cette qualité dans les institutions visées par l'article L. 2123-24-1-1 (dont ceux exercés au sein des syndicats mixtes, des syndicats de communes, des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés publiques locales, et des sociétés d'économie mixte à opération unique).

Cette présentation, dont l'objectif est de renforcer la transparence sur la rémunération des élus, a lieu préalablement à l'examen du budget. Le tableau des indemnités est joint en annexe.

Vu l'article L2123-24-1-1 du CGCT ;

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

**- de prendre acte** de la communication relative aux indemnités perçues par ses membres pour l'exercice 2023.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 12 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN